



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILBERT

AVIS PUBLIC

**PROJET DE RÈGLEMENT N° U-160-2026 R RELATIF À
L'ENTRETIEN ET À L'OCCUPATION DES IMMEUBLES**

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)* :

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ aux contribuables de la Municipalité de Saint-Gilbert par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mai 2026 au 110 rue Principale à Saint-Gilbert, le conseil municipal a adopté, par sa résolution 64-05-26, le projet de règlement N° U-160-2026 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles;

QUE, conformément à la Loi, ce projet de règlement sera présenté en assemblée publique de consultation le lundi 1^{er} juin 2026 à 20h au 110 rue Principale à Saint-Gilbert;

QU'à la suite de cette consultation, lors de cette même séance ordinaire du conseil devant se tenir le 1^{er} juin 2026 dès 20h00, le Règlement N° U-160-2026 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles sera adopté;

QUE le présent règlement vise à régir l'entretien et l'occupation des immeubles, conformément aux exigences prescrites aux articles 145.41 à 145.41.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Il vise plus particulièrement à prévoir des modalités relatives à l'entretien de bâtiments ou d'immeubles érigés sur le territoire de la municipalité afin de les maintenir en bon état de conversation, de prévenir leur détérioration et de prolonger leur durée de vie.

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 110 rue Principale à Saint-Gilbert, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet au www.saint-gilbert.ca dans la section Règlements municipaux de l'onglet Ma Municipalité.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, CE 20 MAI 2026.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits désignés par le Conseil, conformément au Règlement 05-2023 sur les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 20 mai 2026.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière